

Paris, le 09 Mars 2018

## Réforme, précipitation et fausse concertation : La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France tire le signal d'alarme

Dans sa frénésie de réforme, le Gouvernement entreprend de réviser l'ensemble du dispositif d'obligation d'emploi des personnes handicapées dans un souci, dit-il, de simplification et de meilleure efficacité. Si l'on peut s'accorder sur la pertinence d'un tel chantier, les modalités avec lequel il est mené inquiètent le monde associatif qui représente les intéressés eux-mêmes.

### 5 fois plus de chômeurs handicapés visuel

Vincent MICHEL, Président de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France rappelle :  
« Les personnes handicapées en général sont deux fois plus touchées par le chômage que les autres catégories de citoyens. De leur côté, les personnes concernées par le handicap visuel le sont cinq fois plus. Ouvrir le débat est plus qu'indispensable, c'est pour nous une priorité. Mais qui dit réforme, dit aussi concertation et là, notre inquiétude est grande ».

Les Aveugles de France rappellent que l'obligation d'emploi des personnes handicapées est loin d'être respectée, trente ans après le vote de la Loi de 1987, et ce, tant dans le privé que dans le public.

### Les représentants des personnes handicapées exclus

Aujourd'hui, la concertation lancée par les pouvoirs publics n'en a que le nom, réunions bâclées, ordres du jour incohérents et modifiés à la dernière minute, documents transmis dans des formats inaccessibles aux personnes aveugles : inadmissible. Plus grave, le flou des premières propositions nous laisse sérieusement craindre un dispositif moins incitatif pour les entreprises.

Réussir l'inclusion professionnelle des personnes handicapées appelle tout à la fois de travailler sur la formation, l'adaptation des postes de travail, l'accompagnement dans l'accès et le maintien dans l'emploi, toutes démarches qui nécessitent compétences et moyens.

**Pour toutes ces raisons, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France alerte.** Oui pour une réforme qui permette un vrai progrès de la société inclusive, non à une réforme précipitée dont les modalités de concertation excluraient de fait les représentants des intéressés eux-mêmes.

### Contacts presse

Ana PEREIRA,  
Responsable de Communication  
Téléphone : 01 44 42 91 96 - 06 10 58 61 62  
Email : [a.pereira@aveuglesdefrance.org](mailto:a.pereira@aveuglesdefrance.org)

Kelly BERRIAT  
Chargée de Communication  
Téléphone : 01 44 42 91 90  
Email : [k.berriat@aveuglesdefrance.org](mailto:k.berriat@aveuglesdefrance.org)

